

28 juin 2013 – n° 18
130048

ORU QUARTIER PERICHAMP – CESSIION DE PARCELLES DE TERRAINS CADASTREES AT N° 509 – 510 – 511 – 512 - 513 et 284 AVENUE ERNEST COLIN ET RUE ROBERT BARLIER, AU PROFIT DE VOSGELIS

Dans le cadre de l'Opération de Renouveau Urbain de Kellermann, plusieurs échanges et cessions de terrains entre la Ville et Vosgélis ont déjà eu lieu pour finaliser la résidentialisation de bâtiments existants (Quercy – Aquitaine – Languedoc – Gascogne – Berry – Béarn et Aunis) ou le réaménagement global de la voirie du quartier (voirie rétrécie et sécurisation des piétons), d'une part.

D'autre part, compte tenu de la rétrocession de la parcelle section AT 284, et de la clôture de la ZAC multisites Souhait, il est nécessaire de clore le dossier de résidentialisation du quartier Périchamp par la vente, à l'euro symbolique, de plusieurs terrains au profit de Vosgélis qui supportera l'intégralité des frais d'acte.

Vu la délibération du 17 juillet 2009 lançant la procédure de déclassement de certaines parcelles du domaine public et permettant leur cession,

Vu la délibération du 09 décembre 2011 approuvant le déclassement de ces parcelles,

Vu la délibération du 26 décembre 2012 rétrocédant la parcelle cadastrée section AT 284 par la SEV dans le cadre de la clôture de la ZAC Multisites Souhait,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la cession, à l'euro symbolique, à Vosgélis, des parcelles cadastrées section AT n° 509, 510, 511, 512, 513 et 284, situées avenue Ernest Colin et rue Robert Barlier, tout en rappelant que les frais d'acte sont à la charge de Vosgélis.

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment les actes authentiques de vente.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,




Christian PIERRET

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 28 juin 2013

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 32

Procurations..... 3

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT (en retard - arrivée au point n° 2), Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE (procuration à Ozan RUMELIOGLU à partir du point n° 14), Catherine GRAVIER (procuration à Pierre ENKAOUA au point n° 1), Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA et Sébastien ROCHOTTE.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Excusés et ont donné procuration :

Daniel CHRISTOPHE	à	Christian PIERRET
Antoine SEARA	à	Lovely CHRETIEN
Catherine SAINT-DIZIER	à	Ramata BA

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE, remplacé par Monsieur Ozan RUMELIOGLU à partir du point n°14.